

Monsieur le Ministre des Transports du Qatar,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Excellences Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux d'Autorités d'Aviation civile

Monsieur le Président du Conseil de l'OACI,

Monsieur le Secrétaire général de l'OACI,

Mesdames et Messieurs en vos rangs et qualités.

Je voudrais tout d'abord, au nom du Gouvernement du Sénégal, au nom du Ministre des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens Monsieur Yankoba DIEME empêché et en mon nom propre exprimer ma gratitude à l'endroit des Autorités de l'Emirat du Qatar pour les dispositions prises pour faciliter notre participation à ce magnifique forum, pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé et surtout pour la parfaite organisation de cette Conférence mondiale sur la facilitation.

Mes remerciements et félicitations s'adressent également à l'Organisation de l'Aviation civile internationale pour avoir pris l'initiative d'avoir initié ce forum.

En ce qui me concerne, je pourrais dire que c'est l'une des plus grandes rencontres qu'il m'ait été donné l'occasion de participer, du point de vue du nombre de pays représentés, du nombre de participants mais aussi de la qualité, du nombre et de la diversité des intervenants.

Mesdames et messieurs,

Plusieurs intervenants ont déjà rappelé que la facilitation du transport aérien a occupé une grande place dans le texte original de la Convention de Chicago relative à l'Aviation internationale, notamment en ce qui concerne le nombre d'articles traitant de la question qui se rapporte à ce domaine.

Comme un mal pour un bien la Covid19 est venue nous rappeler pourquoi les pères fondateurs de cette Convention lui avait réservée autant d'intérêt.

Aujourd'hui encore, dans un contexte marqué par une prévision de progression exponentielle du trafic aérien et compte tenu de la rareté des surfaces nécessaires pour l'extension des aéroports, nous n'avons plus le choix que d'accorder de manière effective à la facilitation la priorité qui lui revient, pour que les passagers, les équipages, les aéronefs et les biens continuent de transiter dans nos aéroports et de traverser les frontières, avec le maximum d'efficacité que requiert son développement optimal.

Le thème de cette conférence nous pousse à agir pour un transport aérien sans couture. C'est un objectif certes ambitieux mais que nous devons inévitablement viser. Et nous pouvons y arriver si nous, en nos qualités respectives de Gouvernement, d'organisations intergouvernementales, d'Autorités d'aviation civile, d'exploitant d'aéroports et fournisseurs de services de navigation aérienne, conjuguons nos efforts respectifs et ajustons nos politiques, nos stratégies et nos

procédures à cette fin; aussi bien au niveau national et international que sur le plan opérationnel dans nos aéroports respectifs.

Pendant ces 3 derniers jours, toutes les questions qui se rapportent à la mise ne oeuvre des dispositions de l'Annexe 9 ont été abordées, notamment :

- l'Entrée et la sortie des personnes et de leurs bagages
- le traitement des personnes non admissibles et personnes expulsées
- les Systèmes d'échange de données sur les passagers
- L'assistance au victimes d'accident d'aviation
- les dispositions relatives à la santé

Pour ne citer que ceux la.

Les pertinentes présentations et les échanges nous ont permis de nous mettre à niveau les uns les autres et d'identifier les orientations pour mieux définir les voies à suivre pour améliorer significativement l'application des dispositions relatives à la facilitation telles que définies dans l'annexe 9. à la Convention de Chicago relative à l'Aviation civile internationale.

En tant qu'autorité de l'aviation civile, je prends ici l'engagement de ne manger aucun effort pour une amélioration significative de la mise en oeuvre de ces dispositions par les parties prenantes sous notre supervision et d'être un fervent ambassadeur de la facilitation pour contribuer activement à « faciliter le futur du transport aérien international » pour paraphraser le thème de cette conférence. La Déclaration ministérielle qui va être adoptée tout à l'heure servira de guide et d'orientation à cette fin.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Dr Diaga BASSE
Directeur général de l'ANACIM - SÉNÉGAL